



Séance du Conseil Municipal du 22 Décembre 1951

L'an mil neuf cent cinquante et un, le vingt deux
Décembre à 20 h. 30, le Conseil Municipal de la Ville de Noye-
les-Nantais, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordi-
naire, suivant convocation faite par le Maire le 16 Décembre
et conformément à la loi.

Ordre du jour :

Examen situation financière des Bateaux
Augmentation des tarifs
Vote au Budget 1952.

Étaient présents : M. Benézet, Maire, Vignais,
Dodeur Collet, Cassard Raoul, adjoints,
Mmes et M. Glazion, Baultin, Richard, Balin,
Gendron, Fortun, Olive, Cassard Jn, Redor, Guillaud,
Blancher, Monnier, Gubretan.

Absents excusés, mais ayant donné procuration
pour voter en leur nom : Mmes et M. Barbo, Casalis, Montiel,
Neau, Lagathu, Marchais, Hervigan

Absents sans excuses : M. Gouge, Peigné, Massieu
M. Benézet Maire, prend la parole et lit le
rapport suivant :

« Mes chers Collègues,

« La réunion extraordinaire de ce soir a pour but
« de nous pencher sur la situation financière du Service
« des Bateaux, d'étudier l'aménagement des tarifs et de
« voter le Budget primitif 1952.

« Si j'ai précipité cette réunion, c'est à la suite
« d'une lettre préfectorale du 10 Décembre 1951, me deman-
« dant à faire connaître à la Préfecture, et par retour du
« courrier, les moyens auxquels la municipalité envisageait
« de faire appel pour maintenir l'équilibre financier de
« l'exploitation.

« Par une lettre en date du 15 Décembre, en accord
« avec nos Collègues M. les Adjointes, j'ai demandé au Préfet
« de bien vouloir approuver la délibération du Conseil
« Municipal du 17 Novembre dernier, accordant une

augmentation de 15% au personnel, avec effet rétroactif du 10 Septembre.

En effet, et d'une part, le Conseil Municipal avait voté l'augmentation et, d'autre part, il faut en toute honnêteté reconnaître que cette revalorisation de 15% correspond à l'augmentation générale des salaires.

J'ai donc usé, d'une part, d'un artifice et, d'autre part, d'une promesse formelle pour obtenir l'approbation préfectorale.

1^{er} Artifice : J'ai indiqué à M. le Préfet que l'excédent de l'exercice 1950 du Service des Bateaux était de 2.774.289 frs et qu'en conséquence, pour l'année 1951 c'est-à-dire avec effet rétroactif du 10 septembre 1951 et jusqu'au 31 Décembre 1951, les fonds disponibles permettaient de payer le personnel avec la majoration de 15%.

J'ajoute tout de suite, et nous en reparlerons plus en détails tout à l'heure, que cet excédent de 2.774.289 frs n'est pas un bénéfice réalisé sur le Service des Bateaux, mais bien un reliquat des dommages de guerre encaissés en 1950 et dont le montant total se monte à :
4.395.779 francs.

Autrement dit, nous finançons pour la période du 10 septembre au 31 Décembre 1951, l'augmentation des salaires par emploi des fonds " Dommages de Guerre ".

2^o Promesse : J'ai pris l'engagement devant Monsieur le Préfet en mon nom personnel et en celui de mes Collègues Adjointes, que je proposerais rapidement au vote du Conseil Municipal le Budget de l'exercice 1952, avec une augmentation générale des tarifs de 2%.

Dans ma déclaration à la Préfecture, j'ai ajouté que si le Conseil Municipal ne devait pas nous suivre dans cette proposition d'augmentation des tarifs, j'attirerais son attention sur l'impossibilité d'équilibrer les Recettes et les Dépenses et sur notre obligation d'examiner la suppression de la régie autonome en vue de confier l'exploitation à un particulier.

Il s'agit donc, et d'une part, d'examiner l'augmentation des tarifs et ensuite de voter le Budget primitif 1952 primitif



par le Directeur des Bateaux et adopté par la Commission.

En effet, le Conseil d'exploitation des Bateaux, à l'unanimité moins 2 voix contre, a décidé de donner un avis favorable à l'augmentation de 20% des billets, en regard au fait que du moment où l'augmentation des salaires a été votée, il y avait pour corollaire l'augmentation des Recettes, c'est-à-dire des Billets.

En ce qui concerne le projet de Budget primitif, il a été adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la discussion, j'ajoute encore que l'exercice 1951 se solde par un déficit réel de 908.359 frs et que dans notre projet de Budget 1952, compte tenu de l'augmentation des tarifs, il y a d'ores et déjà un assez important déficit en perspective.

Ceci dit, je donne la parole en ce qui concerne l'augmentation des billets.

M. Clément Olive veut savoir pourquoi la Préfecture s'inquiète quant aux ressources nouvelles à trouver pour financer l'augmentation du salaire du personnel.

Il continue : le Gouvernement vient d'augmenter le prix du gas-oil, personne ne nous a demandé comment nous allons trouver les fonds pour payer cette augmentation.

Le Maire répond que l'Etat de tutelle n'a fait qu'user de son droit, voire même de son devoir, pour attirer l'attention de la Collectivité locale sur l'obligation d'équilibrer le Budget autonome du Service des Bateaux en Recettes et en Dépenses. Pour éclairer le Conseil Municipal, il donne lecture complète de l'échange de correspondance entre la Préfecture et les Services communaux.

M. Mounier signale que seul le trafic de Charentenay est rentable. M. Clément Olive répond que tantôt on déclare que la ligne de Nantes est indispensable pour équilibrer le budget, tantôt on dit que c'est le Service de Charentenay qui renfloue la Caisse.

Il rappelle qu'autrefois, et lors de la défaillance d'une entreprise privée, le Service des Bateaux a été réquisitionné par le Préfet. Il signale encore que les difficultés que M. Vigouris alors Maire, et lui-même

ont eu pour remettre sur pied le Service des Vedettes durement éprouvé par la guerre. Il demande à M. le Maire de ne pas oublier le valeur intrinsèque du matériel.

M. Balon rappelle la proposition de M. Batard, conseiller général, qui était intervenue pour obtenir une subvention départementale sous réserve que le passage d'eau soit considéré comme une continuation de route départementale.

M. Boutin Arthur, appuyé au Maire et de M. Vignais, reconnaissent qu'à plusieurs reprises des demandes de subventions ont été faites et que selon les instructions actuellement en vigueur, le Service n'a pas les conditions requises pour obtenir l'aide financière du département.

M. Arthur Boutin rappelle qu'à la Libération et une seule fois, une subvention exceptionnelle et extraordinaire a été allouée par le Conseil Général pour ranflouer le Service. Dans les circonstances actuelles on ne peut plus compter sur l'aide financière du département.

Diverses modalités sont encore étudiées pour essayer d'augmenter les Recettes du Service. M. Clément Olive tout en déclarant qu'il votera pour l'augmentation des billets préconise les moyens suivants :

1^{re} Propagande intensive à faire pour l'organisation de voyages, excursions (avis dans la presse)

2^{re} Essai pendant trois mois de l'utilisation du système Carnet de 10 billets (type à tarif réduit), comme cela se pratique dans la C^{te} des Tramways de Nantes.

En conséquence, le nouveau tarif d'usage du passage d'eau de Bretemoult à Chantenay et à Nantes est fixé comme suit, avec effet au 1^{er} janvier 1952 :

A. Passages :	Semaine	Dimanche
Bretemoult - Nantes et vice-versa	38	50
Nantes - Antilles	28	28
Chantenay - Antilles	28	28
Antilles - Bretemoult	25	25
Bretemoult - Chantenay	16	25
B. Bicyclettes		
Bretemoult - Nantes et vice-versa	25	50
Nantes - Antilles	25	28



Choutenay. Antilles et vice-versa	25	28
Antilles. Brestanvault 4	18	25
Brestanvault. Choutenay "	16	25
C. <u>Abonnements Travailleurs</u>	<u>Nouveaux Tarifs</u>	
Brestanvault. Nantes et vice-versa	935	
Brestanvault. Antilles 4	565	
Brestanvault. Choutenay "	480	
Brestanvault. Choutenay avec bicyclette	785	
D. <u>Abonnements scolaires</u>		
Brestanvault. Nantes et vice-versa	570	
Brestanvault. Antilles 4	360	
Brestanvault. Choutenay 4	300	

Vote du Budget primitif 1952 -

Après avoir pris connaissance des Recettes et des Dépenses proposées par le Service et acceptées à l'unanimité par le Conseil d'exploitation des bateaux, le Conseil Municipal a son tour et à l'unanimité, vote le Budget primitif de l'exercice 1952 du Service des bateaux se présentant comme suit :

Recettes totales	16.216.000 fr
Dépenses totales	<u>16.215.050</u> ;
Excédent des recettes	990 fr

Destitution de M. Brunellière, comme expert réalisateur.

Le Maire expose les difficultés qu'il a rencontrées auprès de M. Brunellière quant à la présentation des derniers dossiers de dommages de guerre, M. Brunellière réclamant de nouveaux paiements d'honoraires et le Maire prétendant que l'intéressé avait déjà touché plus que son dû du fait qu'il a compté ses honoraires sur un index supérieur à celui admis pour le M. R. U.

Or, le Maire s'est-il mis en relations avec le délégué Départemental du M. R. U. et ce dernier lui a déclaré qu'il est toujours possible à la Municipalité de changer d'expert réalisateur.

Le Conseil d'exploitation des bateaux s'est penché sur la question et à l'unanimité a autorisé le Maire à

choisi M. Guézennec, 3 rue Mazagran à Nantes (Bureau
Veritas).



Vœu concernant la Construction d'un Pont reliant l'Avenue de la Loire (Rezé-Bourg) au Quai des Antilles à Nantes

Le Maire signale que M. Marchais adjoint a soumis un
vœu et que le dit vœu a indirectement trait aux relations
entre Rezé et Nantes à travers la Loire.

En conséquence, il donne lecture du vœu proposé :

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
donne un avis favorable au dit vœu rédigé comme suit :

« Plusieurs fois, les candidats aux Elections Législatives
connaissant le désir de la population rézénne, afin de
gagner si possible des voix, inscrivaient à leur programme
la construction d'un pont reliant l'Avenue de la Loire (Rezé)
au quai des Antilles (Nantes)

Le Conseil Municipal de Rezé, en dehors de toute
considération politique, pourrait reprendre cette suggestion
qui est d'importance et surtout d'intérêt général et émettre
un vœu en vue de la construction de ce pont dont une
partie serait mobile afin de faciliter le passage des navires
montant ou descendant la Loire. Une autre partie mobile,
soit tournante, soit nacelle, suspendue genre Arnodin
relierait le Quai des Antilles au Quai de l'Aligouillon ou
au Boulevard maritime projeté.

Un autre projet (tunnel sous la Loire) avait été
proposé, je crois par M. Moutel. Ce sera à l'Administration
compétente de juger de l'opportunité du projet le plus
pratique et le plus économique.

D'après certains renseignements recueillis, il est permis
de croire que Nantes n'aurait qu'une sortie vers le Sud,
appuierait notre vœu et réclamerait la prise en considé-
ration par les Services intéressés.

Pour amortir la dépense, un droit de péage pourrait
être exigé des Usagers.

Si, sans trop vouloir y croire, dans un avenir plus
ou moins proche, l'exécution des travaux était votée, nous
n'aurions plus d'inquiétude en ce qui concerne la comm-



munication entre les deux rives de la Loire".

Avant de conclure le Maire souhaite à tous les Conseillers Municipaux de bonnes Fêtes de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Il est signé au registre :

[Signatures]

Séance du Conseil Municipal du 12 janvier 1952

L'an mil neuf cent cinquante deux. Le douze janvier à 20 h. 30, le Conseil Municipal de la Ville de Legé les Hauts s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, suivant convocation faite par le Maire le 8 janvier et conformément à la Loi.

Ordre du jour :

- 1° Note du Budget primitif 1952 de la Ville, avec ses additifs : Budget du Service vicinal et des chemins ruraux reconnus
- 2° Vote du Budget primitif 1952 du Bureau de Bienfaisance
- 3° Examen convention pour fonctionnement du centre ménager
- 4° Achat d'un terrain pour agrandissement couv. de l'école publique de Crankensult
- 5° Augmentation taux horaire des directrices et monitrices des Cours ménagers
- 6° Augmentation taux horaire des études surveillées (fiscalité définitive)
- 7° Révalorisation indemnité versée à la portaise de dépêches
- 8° Révalorisation indemnité d'entretien du personnel courrier
- 9° Désignation C^{ie} d'assurances pour couvrir risques capital décès
- 10° Acquisitions immobilières (suite à visites de la Commission des